

conduite sur les questions de la prohibition et des élévateurs.

Il y a bien des raisons de féliciter le gouvernement. Le ministre du Commerce dit qu'il faut le féliciter de sa bonne fortune. En effet, le ministre des Finances (M. Fielding) a été bien heureux de récolter ce que d'autres avaient semé. Je félicite le gouvernement (et je ne suis pas avare de mes éloges) d'avoir, pour me servir du langage du ministre du Commerce, obtenu l'admission des valeurs canadiennes dans la catégorie si enviable des valeurs sur lesquelles la loi anglaise permet le placement des biens en fidéicommis. Non seulement je le félicite de ce qu'il a obtenu pour le Canada, mais je le félicite également d'avoir pu recueillir le fruit du travail que d'autres avaient fait dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. En 1889, le gouvernement adoptait un arrêté ministériel réclamant justice pour les valeurs canadiennes. Cet arrêté du conseil—l'honorable premier ministre le verra en compulsant les archives de son ministère—a été transmis à celui qui occupe aujourd'hui le poste de chef de l'opposition (sir Charles Tupper) et qui représentait à cette époque le Canada auprès du gouvernement impérial. Que fit sir Charles Tupper? Il réunit les représentants de toutes les colonies qui s'abouchèrent avec le Bureau de la Trésorerie du gouvernement impérial dans l'intérêt des valeurs canadiennes. Le Bureau de la Trésorerie prêta l'oreille aux représentations qu'on lui faisait et nomma un comité chargé de s'occuper de cette question. Heureusement, j'ai par devers moi, le procès-verbal de la réunion du Bureau de la Trésorerie; le voici :

M. CLARKE : Que citez-vous?

M. MONTAGUE : Le procès-verbal du Bureau de la Trésorerie déposé sur le bureau de la Chambre des lords en réponse à une adresse présentée à ce corps distingué. Le procès-verbal porte la date du 1er novembre 1889. Il raconte que le 9 juillet le bureau a entendu les représentations de sir Charles Tupper et des délégués de toutes les colonies concernant le traitement à accorder aux valeurs canadiennes. Le lord Chancelier examine la question sous différents aspects, dit ensuite qu'il a été résolu de nommer un comité chargé de l'étudier et il ajoute :

Mais la correspondance échangée depuis le mois de juillet dernier démontre que les agents généraux des colonies ont choisi pour les représenter dans le comité sir Charles Tupper, sir F. D. Bell et sir Graham Berry; que le lord Chancelier a bien voulu se faire représenter par M. Muir Mackenzie; que M. Greene, l'un des directeurs de la banque d'Angleterre a offert ses services au gouvernement. C'est pourquoi le Chancelier de l'Echiquier recommande qu'un comité composé de la manière suivante soit nommé : sir Charles Tupper, sir F. D. Bell, sir Graham Berry, comme représentants des colonies; M. Greene, pour représenter la banque d'Angleterre; M. Mackenzie pour représenter le lord Chancelier; M. Bramston, le ministre des Colonies;

M. MONTAGUE.

M. E. W. Hamilton, le bureau de la Trésorerie, et que le comité retienne les services de M. Jenkins, celui qui grossit pour les Chambres.

Que fit le comité? Il se réunit pour délibérer. Le gouvernement, la banque d'Angleterre, le Bureau de la Trésorerie et les colonies étaient représentés. Le comité a rédigé un bill permettant d'acheter avec les biens en fidéicommis les valeurs des colonies. Ce bill fut rédigé par M. Jenkins que le comité avait retenu à seule fin de lui faire mettre ses décisions sous forme de bill destiné à être soumis au parlement impérial. Le gouvernement anglais avait donné son entière approbation au bill, mais, par malheur, à cette époque eut lieu en Australie une crise qui, comme vous le savez, a été une débâcle financière des plus ruineuses et le projet dut tomber à l'eau temporairement. Examinons à qui revient le mérite. Il revient au présent chef de l'opposition qui s'est occupé de la question, qui a eu assez d'influence auprès des autorités impériales pour leur faire comprendre quelle bonne réputation le Canada s'était acquise. Que les députés de la droite me permettent de leur demander si le gouvernement eut prêté une oreille aussi attentive à nos représentations si le crédit du Canada n'eut pas été meilleur qu'il l'était lorsqu'ils ont abandonné le pouvoir, alors que le 4 pour 100 canadien était bien au-dessous du pair, tandis que lorsque l'ancien ministre des Finances abandonnait son portefeuille, en 1896, notre 3 pour 100 faisait 7 ou 8 pour 100 de prime. J'aimerais savoir si le ministre des Finances se réclame d'avoir établi le crédit du Canada sur le marché monétaire anglais? Ce crédit fut à son apogée quand les conservateurs administrèrent les affaires du pays.

Le MINISTRE DES FINANCES : Non.

Sir CHARLES TUPPER : Oui.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je ne m'en enorgueillis pas, mais, sans contredit, l'emprunt 2½ pour 100 a été flotté à de meilleures conditions que jamais emprunt fédéral ne l'a été. Je ne m'en suis jamais fait un titre de gloire; toutefois mon honorable ami ne devrait pas se permettre une assertion semblable.

M. MONTAGUE : A mon sens, l'honorable ministre a emprunté à 7½ pour 100.

Le MINISTRE DES FINANCES : A quelle époque, a-t-on emprunté à moins?

M. MONTAGUE : Nous avons emprunté à 7-8-10 pour 100, ce qui équivaut à la même chose ou peu s'en faut. L'honorable ministre ne peut se réclamer d'avoir assis le crédit du Canada, car notre 3 pour 100 a baissé de 4 ou 5 points depuis 1896.

Le MINISTRE DES FINANCES : Que l'honorable député compare nos valeurs aux consolidés anglais, il verra que le crédit du Canada n'a jamais été meilleur qu'il ne l'est aujourd'hui.